

I/ Finances : décision modificative BP 2014

Monsieur le Percepteur a transmis, au secrétariat, un document récapitulatif des recettes fiscales de la commune. Ce document indique les recettes perçues et payées sur chaque compte budgétaire. Il appartient ainsi à chaque commune de passer les écritures comptables nécessaires à la comptabilisation des prélèvements éventuels en procédant à l'émission des titres et mandats correspondants.

Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative suivant le tableau ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT		
TOTAL	0 €	0 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE 011		
c/60621	- 926.00 €	
CHAPITRE 014		
c/73925	+ 926.00 €	
TOTAL	0 €	0 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'approuver la décision modificative n°5 au BP 2014.

II/ Inscriptions budgétaires 2015

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des factures d'investissement ont été réceptionnées et qu'elles devront être mandatées avant le vote du budget 2015.

Afin de pouvoir régler ces factures dans les temps impartis, le conseil municipal peut autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à mandater, avant le vote du budget 2015, les factures suivantes :
 - SEP : maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une salle associative et de vestiaires - solde des dépenses engagées, compte 2031 – opération 109, d'un montant de 2 376.59 €TTC
 - Remboursement de frais de mise à disposition bureau d'études de la CAPC, compte 2315 - opération 83, d'un montant de 1 575.00 €TTC

III/ Rémunération du poste de coordination du Contrat Enfance Jeunesse (2014-2017)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de la Mairie de Vouneuil s/ Vienne a été reçue, en Mairie, concernant la prise en charge de la rémunération du poste de coordination du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ 2014-2017).

Pour information, les différentes missions du poste de coordination sont les suivantes :

- relation aux 7 communes
- interface entre la CAF et la MSA
- établissement du diagnostic
- centralisation des bilans annuels de chaque gestionnaire
- courriers / compte-rendu
- centralisation de toutes les informations relevant du CEJ
- calcul des reversions de subventions CAF et MSA auprès de chaque collectivité

Suite à une baisse de la prise en charge par la CAF, la commune de Vouneuil s/Vienne ne peut plus supporter, à elle-seule, les charges financières de ce poste. Elle propose donc que ce salaire soit répercuté sur les 7 communes engagées dans le Contrat Enfance Jeunesse.

Ainsi, sur 10 800€, la CAF prendrait à sa charge 5 935.30€ soit un solde pour la commune de Monthoiron de 323.96€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'accepter de financer le poste de coordination du Contrat Enfance Jeunesse proportionnellement au nombre d'habitants des 7 communes, à la condition que toutes les communes acceptent cette participation,
- de participer à ce financement de 2014 à 2017, durée du Contrat Enfance Jeunesse,
- de préciser que pour 2014, cette participation sera égale à 323.96€.

IV/ Projet d'acquisition d'un radar pédagogique avec plusieurs communes

Suite à une réunion de bureau à la CAPC, un projet d'acquisition d'un radar pédagogique a été soulevé.

Le principe serait, qu'après l'achat par une commune de ce radar, la somme soit ensuite divisée par le nombre de collectivités adhérant au projet. Il en sera de même pour les réparations et la maintenance.

La mise à disposition se ferait pendant une ou plusieurs semaines consécutives, la commune d'affectation venant récupérer le matériel.

Après discussion au sein du Conseil Municipal, les élus décident de ne pas adhérer à ce projet, pour le moment.

V/ Personnel

Monsieur GUIMARD a rencontré le personnel pour l'entretien de fin d'année. Un point est fait suite à ces différents entretiens. Il apparaît ainsi qu'un problème se pose concernant la surcharge de travail de certains agents et les remplacements des agents absents. La commission du personnel va donc se réunir afin d'étudier différentes possibilités : augmentation temps de travail ou recrutement, ect....

Un bilan sera présenté lors du prochain conseil municipal pour prise de décisions.

VI/ Vie des Commissions

- point sur réunion Vienne Services du 12 janvier 2015 – adoption des nouveaux tarifs
- point sur réunion du P'tit Prince du 13 janvier 2015 – proposition d'une intervention de l'association en conseil municipal pour expliquer le fonctionnement du P'tit Prince
- point sur élections le 14 janvier 2015 du nouveau syndicat de rivières, SyRVA (ex OZON) : M. AUGER, président et M. DUGRE, vice-président
- **AGENDA :**
 - Visite des vestiaires : samedi 24 janvier 2015 à 10h00
 - Réunion du personnel : mardi 3 février 2015 à 10h30
 - Conseil municipal : jeudi 19 février 2015 à 19h00
 - Elections des conseillers départementaux : dimanches 22 mars et 29 mars 2015
 - Nuit Romane : avis favorable pour spectacle Feu-Follé le 26 août 2015

VII/ Informations et questions diverses

- Sécurité du Bas-Bourg :
 - mise en place de barrières de sécurité
 - mise en place d'un comptage vitesse et trafic (Bas-bourg + carrefour de la Croix Birocheau)
 - ⇒ Se renseigner des tarifs auprès de la DTT et de la CAPC
- Aliénation des chemins ruraux : enquête publique du vendredi 13 février 9h00 au vendredi 27 février 2015 12h00
- La communication au sein du conseil municipal :
 - informer les membres du conseil municipal des réunions des différentes commissions afin que chacun puisse apporter des informations si nécessaire
 - noter toutes les informations de la semaine sur un cahier (adjoints + secrétariat) afin d'en faire le bilan au prochain conseil municipal + scan à adresser chaque semaine
 - communiquer à l'ensemble du conseil une note sur le fonctionnement d'un conseil municipal